



# MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

68 Rue Maurice Savin 26210  
MORAS-EN-VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71

mairie.moras@wanadoo.fr  
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,  
Vu, Le Secrétaire de Séance.

## PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

*L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq janvier à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Florence CUSENZA, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Marianne TARDY

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Marianne TARDY à Hélène OLLER COLOMBO.

Monsieur le Maire ouvre la séance en réitérant ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à tous pour l'année 2021. La cérémonie des vœux à la population a malheureusement dû être annulée, à Moras-en-Valloire comme dans toutes les communes, en raison du contexte sanitaire.

Il évoque les chiffres de la pandémie dans le département de la Drôme, l'impact sur l'économie, la vie associative, ainsi que l'aspect psychologique face à une situation qui devient pesante pour nos concitoyens. La vaccination proposée et attendue doit s'accélérer pour offrir des perspectives positives.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Yamina MAHOUCHE est désignée pour remplir cette fonction.

#### 1. Adoption du procès-verbal de séance du 4 décembre 2020

Le procès-verbal de séance du 4 décembre 2020 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 4 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : certificat RGS 2020, boîtier électrique illuminations, fauchage des chemins (2 passages), subvention au SIVU Valloire loisirs, abonnement 2021 Cosoluce, assurances 2021 (véhicule, bâtiments

et tracteur), abonnement 2021 Panneau Pocket, maintenance 2021 clocher, abonnement 2021 Petit Gibus.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

### **3. Orientations budgétaires 2021**

Monsieur le Maire explique qu'un rapport d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire avant le vote du budget dans les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins, il propose de faire état du contexte général et local. Il propose aussi un point sur les résultats provisoires de l'exercice 2020 et de son compte administratif.

Monsieur le Maire fait en premier lieu état du contexte national : inflation nulle en 2020, 3<sup>e</sup> année de dégrèvement de la taxe d'habitation en 2020, baisse de la DGF, taux d'intérêts restant bas. En 2021, la suppression de la taxe d'habitation perdue devrait être remplacée par la part départementale de taxe foncière bâtie.

Il fait également état du contexte intercommunal, avec notamment la reprise des réseaux d'assainissement par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le transfert du budget annexe correspondant, ainsi que celui de 2 emprunts.

Sont rappelés quelques éléments à prendre en compte pour le budget : perte de loyer de 22 000 € chaque année depuis la fermeture de l'ISDND des Grises en 2017, contentieux en cours sur les frais de garderie avec l'ONF...

Monsieur le Maire rappelle les principales réalisations de l'année 2020 : travaux de réaménagement des locaux de la mairie, de l'agence postale et de la cantine scolaire, matériel technique (souffleur), travaux bâtiments communaux (électricité), éclairage LED de l'église, renouvellement matériel informatique, reprise clôture centre technique, emmarchements au parc municipal, cabane à livres Rue des Terreaux, dégrilleur automatique et curage d'un bassin de la station d'épuration (communauté de communes), travaux de modernisation du réservoir d'eau potable (SIEPVG).

Monsieur le Maire énonce enfin les projets d'investissement en 2021 et principalement la fin des travaux de la Maison Quarrée, de la cour Davity, le réaménagement de la cantine scolaire puis l'installation du Club Informatique. Sont également prévus le changement des menuiseries/vitrage/stores de l'école élémentaire, la rénovation de la toiture de la salle des fêtes, des travaux de voirie, la sécurisation de la cloche de l'église, du matériel technique, des travaux à la Gendarmerie (portes entrées, volets roulants), des LED à l'école, la poursuite de l'opération façades...

Dans le cadre du New deal mobile, sera réalisée l'amélioration de la couverture 3G/4G sur la commune. Avec la communauté de communes et ADN, les études puis travaux pour le déploiement de la fibre optique à Moras vont démarrer.

Le budget primitif 2021 sera soumis au vote mardi 23 février 2021.

### **4. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions permettant, avant le vote du budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. A ce titre, il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement notamment liées aux travaux de réaménagement en cours de la mairie et de la cantine scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite suivante :

Chapitre 21 - articles 2183/2184/2188 : 10 000 €

Les crédits correspondants seront nécessairement repris dans l'élaboration du budget primitif 2021.

## **5. Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel pour la station d'épuration des eaux usées avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche a repris 34 stations d'épuration. 24 de ces stations sont exploitées en régie et nécessitent un suivi hebdomadaire tel que par exemple l'entretien des dégrilleurs, le contrôle de fonctionnement global, le nettoyage des abords et des espaces verts... Sur la commune, cet entretien est réalisé actuellement par les agents communaux. Une convention de mise à disposition du personnel communal a été signée en 2018 pour une durée de 3 ans avec la commune. La convention prévoit le remboursement des heures passées par les agents pour ces tâches d'exploitation. La Communauté de communes se charge de veiller à la bonne exécution des tâches, de planifier en lien avec l'agent communal les travaux d'amélioration ou de renouvellement, d'intervenir en appui en cas de dysfonctionnement, de mettre en place les bilans obligatoires, de réaliser les déclarations réglementaires... Par ailleurs, la Communauté de communes met en œuvre le programme de renouvellement des stations d'épuration obsolètes.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention de mise à disposition du personnel communal qui est arrivée à terme pour une durée de 2 ans. En cas de projet de renouvellement ou de création de station sur la commune, un avenant à la convention sera passé afin d'ajuster le temps d'exploitation. Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **6. Suite du projet « cœur de village » du Haut des Ramus**

Monsieur le Maire expose une proposition de délibération concernant le projet cœur de village / Haut des Ramus avec la cession du tènement foncier communal à Habitat Dauphinois en contrepartie d'un programme d'aménagement de construction de logements répondant aux attentes de la municipalité.

Le programme inclut également la création d'un pumtrack proche du parc municipal, la réalisation des voiries et réseaux de dessertes, des places de stationnement, des cheminements vers les autres espaces publics et vers le village, la préservation de l'espace arboré et l'intégration de matériaux évoquant l'architecture vernaculaire de la commune tels le galet disposé en épis.

Les élus sont invités à étudier ce projet afin de délibérer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **7. Ex ISDND des Grises – projet de requalification du site**

Monsieur le Maire rappelle le protocole d'accord signé par toutes les communes et le SYTRAD concernant l'ISDND des Grises fermé depuis le 31 décembre 2016.

Il est rappelé qu'un projet alternatif est recherché pour une réouverture possible, sans déchets odorants et sans matière fermentescible, et sur un périmètre global réduit par rapport à celui de l'ancien bail. Dans cette hypothèse, les recours indemnitaires aujourd'hui en sursis seraient abandonnés. Faute de réouverture possible, le juge administratif déterminera en revanche le préjudice indemnisable de chacune des parties.

Une proposition de requalification du site en ISDI a été effectuée par le SYTRAD auprès des quatre communes indivises fin 2019. Le secteur du BTP pourrait en effet reconverter le site en une plateforme de stockage de terres, d'amiante lié et de plâtre non valorisable, matières totalement inertes et non génératrices d'odeurs.

En parallèle, le suivi long terme de l'ex-ISDND serait toujours assuré avec une présence humaine quotidienne. Une exploitation sur 15 ou 20 ans semble possible en travaillant en surélévation des casiers existants. Le conseil municipal avait donné un accord de principe pour avancer dans cette réflexion.

Des études et un dossier réglementaire de demande d'autorisation d'exploiter auprès des services de l'Etat sont naturellement nécessaires et en cours, avec une possible prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les communes en sont d'accord.

Un projet de nouveau bail a par ailleurs été soumis aux quatre maires de nouveau réunis ce 22 janvier 2021. Monsieur le Maire en donne communication.

Après un tour de table, plusieurs remarques sont effectuées:

- si l'indemnité de voirie doit naturellement revenir à la seule commune de St-Sorlin, celle liée au tonnage entrant mériterait en revanche d'être répartie entre les quatre communes indivises, considérant notamment que le site des Grises est géographiquement plus proche du village de Moras que celui de St-Sorlin et avec un bassin versant en direction de Moras.

Cette demande avait d'ailleurs déjà été exprimée par le passé...

- Par ailleurs, le protocole d'accord signé en août 2019 prévoit une indemnisation par la commune de St-Sorlin au titre du loyer que les autres communes aurait dû percevoir pour les années 2017 et 2018, par l'abandon par la première de sa quote-part de loyer perçu au titre du nouveau bail à conclure. Cette disposition doit être ajoutée au projet de bail.

Monsieur le Maire est chargé de faire remonter ces demandes du Conseil Municipal auprès des parties prenantes.

## **8. Déploiement de la fibre optique sur la commune**

Monsieur le Maire effectue un point sur le déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

Faute de couverture intégrale par les opérateurs privés, les collectivités locales réunies dans le syndicat « Ardèche Drôme Numérique » ont lancé un grand projet public bi-départemental de déploiement de la fibre pour tous les territoires en 8 ans. En effet, tous ne seront pas desservis spontanément. C'est notamment le cas de la communauté de communes de Porte de DrômeArdèche.

Après avoir déjà réalisé un réseau d'initiative publique de collecte (montée en débit avec 2300 km de fibre et de nombreux nœuds de raccordement opticalisés), Ardèche Drôme Numérique réalise aujourd'hui un réseau de desserte complète en fibre optique pour l'ensemble des foyers et des entreprises. Sur le territoire de Porte de DrômeArdèche, les premières poches de déploiement ont été commercialisées ou sont en travaux, en commençant par les secteurs les plus en « souffrance numérique ». Notre communauté de communes investit plus de 7 millions d'euros pour résorber cette fracture aux côtés des autres partenaires d'ADN.

Le nœud de raccordement optique qui desservira la poche Valloire Est (Manthes, Moras, Lapeyrouse) a été construit sur la commune de Manthes. Les études d'ingénierie débutent pour amener la fibre à aux habitants en 2022.

9 fournisseurs d'accès internet seront alors en capacité de faire des offres fibre grand public à l'issue des travaux de câblage et de l'ouverture à commercialisation.

## **9. Dossiers en cours et questions diverses**

Covid 19 : Centre de vaccination ouvert à Saint-Vallier.

Route de St-Sorlin : marquage au sol à venir

CIS La Valloire : visite du Président du SDIS pour un point sur les travaux à prévoir au centre. Une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée.

CMJ : report ou annulation voyage à Paris. Décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Voirie : question sur l'élagage des arbres près des lignes téléphoniques. Certains panneaux des chemins de l'arborescence sont à renouveler.

Commerce : Question sur la fermeture de la boulangerie. Un dépôt de pain a été mise en place aux Paniers des saveurs.

Travaux Mairie/APC/Cantine scolaire : Le déménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu les 11, 12 et 13 janvier. Georges ANTHONIOZ et les services sont remerciés pour leur aide.

CCAS : Prochain conseil d'administration pour le vote du budget le mercredi 17 février à 18h30.

### **Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 23 Février 2021 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.